

Benoît Guérin
Avocat
450-431-5061



Téléphonie sans fil

Nouveaux droits pour les consommateurs

Le Code sur les services sans fil adopté par le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) entrera en vigueur le 2 décembre 2013.

Le Code établit des droits de base pour le consommateur et impose des exigences aux fournisseurs.

Tout d'abord, les contrats avec les consommateurs devront être rédigés en langage plus simple et décrire clairement les services et les tarifs.

Autre nouveauté, vous pourrez résilier votre contrat sans frais après une période de deux ans, et ce, même si vous avez signé pour une période plus longue.

Les frais supplémentaires d'utilisation des données et les frais d'itinérance internationale pour la transmission des données ont été plafonnés afin d'éviter des factures surprises. Les frais d'utilisation excédentaires des données sont donc limités à 50\$ par mois et les frais d'itinérance à 100\$ par mois. Le fournisseur doit aussi vous aviser lorsque vous êtes en itinérance dans un autre pays et vous informer des frais associés aux services vocaux, de données ou de messagerie.

Le fournisseur ne pourra pas modifier les modalités du contrat pendant sa durée, sauf si vous y consentez expressément.

Dans le cas d'une résiliation de contrat avant sa fin, le fournisseur ne doit vous facturer que les frais de résiliation anticipée tel qu'il suit :

- Lorsqu'un appareil subventionné est fourni, les frais ne doivent pas dépasser la valeur de la subvention pour l'appareil, réduite en fonction du nombre de mois écoulés jusqu'à 24 mois.

- Lorsque qu'aucun appareil n'est fourni, les frais doivent être le plus petit des deux montants suivants, soit 50\$ ou 10% du montant des frais mensuels minimaux pour les mois restant au contrat (max. 24 mois).

Le client qui signe un nouveau contrat aura une période d'essai de 15 jours pour vérifier si le service répond à ses besoins. À l'intermédiaire de cette période, le client pourra résilier le contrat sans payer de frais ou de pénalités.

Fait à noter, en ce qui concerne la résiliation des contrats, la Loi québécoise sur la protection du consommateur prévoyait des modes similaires, si bien que dans ce cas les consommateurs verront peu de différence.

Le présent texte se veut un résumé de certaines nouvelles dispositions fédérales. Pour aller plus loin, on peut consulter le texte du Code et obtenir des informations supplémentaires sur le site internet du CRTC.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Trophée Google eVille pour Saint-Sauveur

Capitale numérique de l'année au Québec

VALÉRIE LÉPINE

Le 12 novembre dernier, la ville de Saint-Sauveur a reçu le trophée Google eVille 2013. Ce prix, remis par Google Canada, récompense la visibilité et la performance numérique de cinq PME canadiennes.

Créé en 2012 par Google Canada, le trophée Google eVille récompense les communautés canadiennes pour leur fort leadership et leur potentiel de croissance dans l'économie numérique.

De façon régulière, Google Canada en collaboration avec IPSOS, une firme de recherche marketing indépendante, fait un relevé des entreprises dont la performance sur le Web est plus élevée que la moyenne. Cinq entreprises installées dans cinq villes canadiennes différentes ont été ciblées cette année: The Scottish Lion à Halifax (Nouvelle-Écosse), Cassidy's Flowers à Newmarket (Ontario), Tourism Canmore à Canmore (Alberta), Yogacara Studios à Whistler (Colombie-Britannique) et Rampes et Balcons à Saint-Sauveur.

Rejoint au téléphone, Patrice Cloutier, propriétaire et fondateur de l'entreprise Rampes et Balcons Saint-Sauveur, affirme que son chiffre d'affaires a doublé depuis qu'il a commencé à utiliser l'outil Google AdWords il y a un an. De plus, il estime qu'entre 50% et 60% de ses commandes de rampes proviennent d'Internet.

Par ailleurs, Pierre Urquhart, de la Chambre de commerce de Saint-Sauveur, déclare que depuis 10 ans il a vu une nette progression dans l'évolution de l'utilisation des outils électroniques et des réseaux sociaux pour faire des affaires. À la Chambre de commerce, on a d'ailleurs embauché un employé qui se consacre quatre jours par semaine à la mise à jour du site Web. M. Urquhart utilise lui-même des outils comme *Google Analytics* et *Google PageRank* pour évaluer la performance électronique de ses stratégies d'affaires.

C'est le vendredi 22 novembre qu'aura lieu la cérémonie de remise des trophées à Saint-Sauveur en présence du député Marc-André Morin, qui félicite Saint-Sauveur et sa Chambre de commerce pour leur dynamisme. La cérémonie se tiendra à La maison du Bambou, une autre entreprise de Saint-Sauveur qui a accru sa visibilité grâce à Internet. Josée Lefrançois, propriétaire de ce commerce, affirme que le Web est maintenant un outil incontournable pour faire des affaires. Elle estime qu'environ 85% de son chiffre d'affaires provient des contacts qu'elle établit sur Internet.

Après la cérémonie, Google animera une séance d'information gratuite pour les petites entreprises voulant profiter des avantages du Web. Cette séance d'information aura lieu à 11 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Sauveur.



Sophie Chesters, de Google Canada, remet le Trophée eVille à Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, qui a accepté le prix au nom de la ville de Saint-Sauveur.

Campagne Pour une vie plus abordable

Le député Pierre Dionne Labelle poursuit les démarches

VALÉRIE LÉPINE

La campagne Pour une vie plus abordable du député de la circonscription Rivière-du-Nord Pierre Dionne Labelle a été lancée en septembre dernier. Cette campagne vise à dénoncer certains frais facturés aux consommateurs par les grandes banques et les compagnies de télécommunications. Le député a sollicité l'appui des citoyens en faisant circuler une pétition dans son comté. Où en sont aujourd'hui les démarches du député quant à cette question?

La campagne *Pour une vie plus abordable* a comme objectif de dénoncer plus particulièrement trois types de frais jugés abusifs par le député et son parti: les frais exigés par les compagnies de télécommunications pour obtenir une facture par la poste; les frais de retrait bancaire; et les frais d'utilisation de cartes de crédit imposés aux petites entreprises.

La pétition qui circule sur cette question a jusqu'à maintenant recueilli le nom de 338 signataires dans le comté et quelques dizaines de milliers au Canada. Or, la campagne se poursuit encore (les citoyens qui le désirent peuvent toujours signer la pétition à l'adresse web abordable.npd.ca/plan) et M. Dionne Labelle veut maintenant sensibiliser les aînés à cette problématique en visitant les résidences de personnes âgées.

Le député a déjà commencé à déposer les documents de la pétition aux Communes. Il semblerait même que le parti conserva-

teur ait été sensibilisé à cette problématique, puisque le dernier discours du trône contenait certains énoncés à cet effet. On devra cependant attendre l'adoption de mesures concrètes par le gouvernement en place avant de savoir si les recommandations proposées par le NPD seront adoptées.

Tout en poursuivant sa campagne sur les frais abusifs, le député de Rivière-du-Nord travaille à un projet de loi sur la protection des lacs et rivières – sujet qui préoccupe nombre de citoyens des Laurentides. Ce projet de loi vise entre autres à réglementer l'ajout dans les bassins versants d'infrastructures nuisibles aux écosystèmes. M. Dionne Labelle doit par ailleurs déposer une motion aux Communes concernant les paradis fiscaux. Le député voudrait ainsi discuter en chambre de moyens efficaces pour contrer l'évasion fiscale dans des comptes bancaires extraterritoriaux (comptes *offshore*).

Une première soirée réussie

Chantons avec les Bons Jack

MICHEL FORTIER

Une première réussie pour quatre députés NPD qui, dans le cadre de leur campagne de financement, ont décidé de se prêter main forte et de faire une tournée musicale dans leurs comtés respectifs. Ce quatuor improvisé a débuté par Rivière-du-Nord, au Café d'en face, où plus de 130 personnes ont assisté à leur prestation dans une atmosphère de boîte à chansons.

C'est dans le comté de Rivière-du-Nord que les quatre députés ont repris avec leur carrière artistique interrompue par les élections de 2012. Outre le député Pierre Dionne Labelle, les autres Bons Jack sont le bassiste, guitariste et chanteur Jean Rousseau (député de Compton-Standard), le batteur François Lapointe

(Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup) et le chanteur Robert Aubin (Trois-Rivières). Pour ces mousquetaires de la musique, «c'est davantage le côté bon vivant de Jack qui revit avec Les Bons Jack». Avec un billet d'admission de 20\$, on peut aisément convenir que cette forme de financement a le mérite d'être accessible à tous. Il est aussi intéressant de voir quatre députés se prêter main-forte pour le financement de leur campagne respective. On s'en voudrait d'oublier Mylène Freeman, députée d'Argenteil-Papineau Mirabel, qui s'est prêtée à l'exercice d'animatrice de la soirée. Ajoutons que le chapeau passé lors de la soirée pour aider les sinistrés des Philipines a permis de récolter la somme de 275\$, qui sera remis à la Croix rouge.



Nos sorties et activités à venir

SUZANNE MONETTE

Souignons l'anniversaire de nos fêtés de novembre 2013

Le 1^{er} novembre, Thérèse Couture (gagnante du gâteau) - le 2, Claudette Milius - le 4, Raymond Paré - le 10 Liliane St-Jacques - le 11, Micheline Morin - le 12, Diane Boisclair, Thérèse Levingstone, Laurette Roy - le 16, Annie Monette - le 20, Solange Binette, Lise Montreuil, Jean-Claude Moro - le 22, Christine Létourneau - le 23, Gaston Racine - le 24, Renée Rochon - le 28, Francine Duval, Ghislaine Fraser - le 30, Normand Laporte. Ce geste est toujours très apprécié par tous nos membres. Un grand merci à tous nos commanditaires.

Toutes nos activités sont de retour

Nous vous invitons à participer à toutes nos activités. Les cours de danse, avec Michel et Nicole, ont débuté le 9 septembre 2013, de

15 h 30 à 17 h 30; info: Thérèse. Le bingo, tous les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois, à 13 h 30; info: Thérèse. Le shuffleboard (palet), les lundis à 12 h 45; info: André. «Vie active», un programme d'exercices en douceur, n'attend que vous pour vous remettre en forme, les mercredis de 10 h 15 à 11 h 15. N'oubliez pas, c'est gratuit avec la carte de membre; info: Ginette et Pauline. Le scrabble également, les mercredis à 13 h; info: Cécile. C'EST NOUVEAU «Jeux de dards», le 2^e mardi du mois à 13 h 30; info: Jean-Marc et Jeux de société (cartes, dominos, etc.) le 4^e mardi du mois à 13 h 30, soit le 26 novembre; info: Gilles. L'aquaforme a déjà débuté une nouvelle session du 29 octobre au 10 décembre. La prochaine session ne reprendra qu'en mars 2014 à l'Académie Lafontaine, toujours le mardi de 19 h à 20 h; info: Micheline.

N'oubliez pas notre prochain souper/danse le 14 décembre sous le thème «Noël, Noël». Il est bon de conserver notre tradition de cette belle fête de Noël. Venez célébrer avec nous. Il y aura de belles surprises et un très bon souper. Le coût est de 30\$/membre et 33\$/non-membre.

Terminons avec une pensée de circonstances «Le véritable bonheur

Liste des n° de téléphone
André: 450-224-2462.
Cécile: 450-592-1023.
Gilles: 450-436-1749.
Ginette: 450-569-3348.

Jean-Marc: 450-224-5312.
Micheline: 450-438-5683.
Pauline: 450-227-3836.
Suzanne: 450-224-5612.
Thérèse: 450-224-5045



L'heureuse fêtée, Thérèse Couture, entourée de Claude Thibault qui offre le gâteau d'anniversaire, une gracieuseté de marché Piché et Ginette Deguire Adornetto, qui représente le Club Soleil.

c'est celui qu'on donne aux autres», surtout à l'occasion des Fêtes.

Gardons le sourire et au plaisir de vous rencontrer bientôt.